



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de la gendarmerie

Question écrite n° 48224

Texte de la question

M. Pierre Hellier tient tout particulièrement à faire état, auprès Mme la ministre de la défense de ses craintes quant à l'avenir de l'école de gendarmerie du Mans. De nombreuses rumeurs circulent au sujet de cet établissement chargé notamment de la formation des jeunes recrues de la gendarmerie nationale. En effet, si, ces dernières années le rythme d'accueil de nouvelles promotions permettait à l'école de fonctionner tout à fait normalement, il n'en est plus de même aujourd'hui et rien ne permet actuellement de rassurer ni le personnel en place ni les élus locaux. A titre d'exemple, les quelque vingt-cinq personnes civiles employées du mess et qui bénéficient d'un statut « privé » puisqu'elles sont rémunérées, non pas par le ministère de la défense nationale, mais par le mess directement, en qualité d'organisme privé, n'ont aujourd'hui aucune certitude quant à la pérennité de leur emploi au-delà des six ou sept prochains mois. La volonté affichée par le Gouvernement depuis deux ans en matière de sécurité et le renouvellement des effectifs de gendarmerie nécessitent le maintien d'un fort recrutement dans les prochaines années. Il lui demande donc de bien vouloir apporter toutes les assurances quant à l'avenir de l'école de gendarmerie du Mans.

Texte de la réponse

La loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure a prévu un renforcement de 7 000 postes dans la gendarmerie nationale pour les années 2003 à 2007. Les objectifs de recrutement de 1 200 militaires pour l'année 2003, et autant pour l'année 2004, ont d'ores et déjà été réalisés et permettent ainsi de satisfaire aux priorités affichées en matière de sécurité intérieure. Le projet de loi de finances pour 2005, qui vient d'être voté par l'Assemblée nationale, prévoit le recrutement de 700 gendarmes supplémentaires. Le plan de charge des écoles de la gendarmerie nationale en matière de formation d'élèves-gendarmes sera donc moins élevé pour 2005. Cette évolution ponctuelle ne saurait cependant préjuger des perspectives pour les années suivantes. L'école de gendarmerie du Mans demeure ainsi en mesure d'absorber des besoins complémentaires ou nouveaux. Elle conserve aussi sa vocation nationale de pôle de formation en matière de télécommunications et d'informatique pour la totalité des unités de gendarmerie.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48224

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7859

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9921